

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 16 février 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Seize Février à 15H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 09 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

**Objet : Cession d'une partie du bail à construction de M. Sébastien PRUNIER à la SCI LUPINA.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Ange LARI à Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Lydia WARTON, Paul PETRELLI à Elisabeth TABERNER.,

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1311-3 alinéa 1° et 2°, L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2006 approuvant la cession d'un bail de Monsieur Gilbert RUPPERT à Monsieur Sébastien PRUNIER à la ZAE de Tralavettu,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017 par délibération 02A-212002497-20171207-2017-141-A1, les biens de la zone d'activités économique de Tralavettu existante ont été mis à disposition de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo mais que la Commune a conservé la maîtrise du foncier.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de Propriano a donné à bail emphytéotique à Monsieur Sébastien PRUNIER, le 3 octobre 2006, une parcelle portant le n°458 d'une superficie de 65 ca et une parcelle portant le n°460 d'une superficie de 41 a 56 ca, à la ZAE de Tralavettu.

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans sa séance du 21 juillet 2023, il avait approuvé la cession d'une partie du bail à construction de Monsieur Sébastien PRUNIER à la SAS LEANDRI Roch BTP.

Or la SAS LEANDRI Roch BTP a renoncé à ce projet.

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur PRUNIER souhaite obtenir l'autorisation de céder une partie de son bail à la SCI LUPINA dont le gérant est M. Laurent ARNEAUD.

Cette cession nécessite :

- L'agrément préalable de la collectivité territoriale bailleusesse ;
- La substitution des droits et obligations du cessionnaire à l'emphytéote ;
- Un acte notarié.

Le Maire propose donc la cession d'une partie du bail à construction de Monsieur PRUNIER, suivant le document d'arpentage établi par M. Jean-Paul EYSSETTE, géomètre-expert DLPG, à savoir une parcelle de 17 a 45 ca composée d'une partie (16 a 80 ca) de la parcelle B 460 et de la totalité de la parcelle (0 a 65 ca) de la parcelle B 458 à la SCI LUPINA.

La parcelle d'une superficie de 24 a 72 ca, faisant partie de la B 460, reste à Monsieur Sébastien PRUNIER.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**- APPROUVE la cession d'une partie du bail à construction de Monsieur Sébastien PRUNIER à la SCI LUPINA.**

**-AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondants.**

**La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.**

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 19.02.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 20.02.2024

Fait à PROPRIANO, le 16 février 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240216-19-02-2416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

